



ASSOCIATION DES CONSEILS
EN GESTION LINGUISTIQUE

Comité de valorisation
des services langagiers canadiens

M É M O I R E

déposé au Sénat le 1^{er} février 2017

***Recommandations
sur les enjeux de l'industrie langagière
et sur le Bureau de la traduction***

PRÉSENTATION

L'Association des conseils en gestion linguistique Inc. (L'ACGL), rassemble les décideurs en gestion linguistique animés par un souci d'excellence et engagés à promouvoir la valeur ajoutée des services langagiers professionnels. Ses membres se composent de cadres de cabinets de traduction, de directeurs de services linguistiques et de représentants des instances institutionnelles, provenant de tous les secteurs économiques et qui partagent un engagement d'excellence.

Le **Comité de valorisation des services langagiers canadiens** (le [Comité](#)), groupe de travail de l'ACGL, s'est donné pour mission de promouvoir la valeur distinctive de la traduction professionnelle au Canada et travaille à son rayonnement auprès des gens d'affaires et des principaux acteurs économiques et politiques au pays.

RÉTROSPECTIVE

En juin dernier, le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes a déposé un rapport faisant suite à son récent examen du Bureau de la traduction ([Rapport du Comité permanent des langues officielles](#)). L'ACGL, par l'entremise de son Comité de valorisation des services langagiers canadiens, a pris position relativement à ce rapport dans une [Lettre d'appui](#) dans laquelle elle soutient la plupart des recommandations énoncées, lettre datée du 15 septembre 2016 et adressée à la ministre Judy M. Foote. À la suite de la [Réponse de la ministre](#) du 17 octobre 2016, l'ACGL a exprimé sa profonde déception dans une [Seconde lettre à la ministre](#) en date du 1^{er} novembre 2016.

Le Comité de valorisation des services langagiers canadiens a tenu des [rencontres officielles](#) aux plus hauts niveaux du Gouvernement du Canada, le 15 novembre dernier, à Ottawa, afin de porter la voix du secteur langagier canadien et de prendre position dans le dossier du Bureau de la traduction (BT). Les représentants du Comité et de l'Association canadienne des juristes-traducteurs ont rencontré dans un premier temps l'Hon. Denis Paradis, président du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, puis l'Hon. François Choquette, critique du NPD en matière de langues officielles. Ils ont également été reçus au cabinet du Premier ministre par deux des conseillers principaux du très honorable Justin Trudeau. Enfin, ils ont rencontré les représentants officiels de l'Association canadienne des employés professionnels à laquelle les traducteurs du BT sont affiliés. Le Comité a exposé la position unanime du secteur langagier canadien, ses forces et ses principales préoccupations. Réitérant sa déception quant à la réponse de la ministre Judy M. Foote, le Comité a enjoint les personnalités rencontrées à faire pression sur le gouvernement afin de promouvoir et de protéger notre industrie langagière par des actions concrètes, de favoriser le rayonnement du Bureau de la traduction et de revoir son mode de fonctionnement comme pierre d'assise du marché.

APPUIS UNANIMES DE L'INDUSTRIE

Plusieurs associations langagières pancanadiennes majeures et personnalités ont unanimement appuyé les lettres de l'ACGL à la ministre (les listes peuvent être consultées en cliquant sur les liens qui précèdent).

ANALYSE ET JUSTIFICATION

L'ACGL appuie la plupart des recommandations du Comité permanent des langues officielles, mais déplore tout de même que le rapport ne souligne pas l'appui indispensable que l'industrie canadienne de la traduction assure au BT dans l'exercice de son mandat ainsi qu'au Gouvernement du Canada pour le respect de ses obligations en matière de langues officielles. À cet égard, il aurait souhaité que le rapport recommande que l'expertise du BT soit directement mise à contribution en vue du développement d'une industrie forte et robuste grâce à une meilleure utilisation du pouvoir d'achat fédéral en traduction. Étant donné l'ampleur de la demande fédérale de traduction, ce pouvoir d'achat possède un potentiel structurant considérable. À l'heure actuelle, il a l'effet contraire en raison de la façon anarchique dont il est utilisé par l'ensemble de l'administration fédérale.

Dans un contexte de mondialisation fortement concurrentiel, la traduction professionnelle, outil de croissance crucial pour l'économie canadienne, constitue de surcroît le vecteur absolu des droits linguistiques des Canadiens et Canadiennes. Les langagiers professionnels canadiens sont fiers de faire profiter les Canadiens et Canadiennes de leur expertise reconnue mondialement. Ce savoir-faire est vital pour le tissu social canadien, car il permet de préserver et de promouvoir la dualité linguistique et culturelle au pays, mais il est aussi crucial pour les échanges économiques du Canada, tant sur le plan national qu'international.

La [Réponse de la ministre](#) du 17 octobre 2016 ne tient malheureusement aucunement compte des préoccupations formulées par le Comité de valorisation de l'AGCL dans sa lettre du 15 septembre 2016. Elle ne résout aucun des problèmes soulevés par les témoins et par les membres du Comité permanent et maintient intégralement le statu quo. Or, ce statu quo nuit grandement à l'industrie canadienne de la traduction, qui joue pourtant un rôle crucial dans la société et l'économie canadiennes. Ainsi, non seulement l'industrie canadienne de la traduction permet aux exportateurs canadiens de respecter les exigences linguistiques qu'imposent les pays dans lesquels ils vendent leurs produits et services, mais elle aide aussi les gouvernements fédéral et provinciaux à s'acquitter pleinement de leurs obligations en matière de langues officielles.

Ce sont justement ces obligations qui font du gouvernement fédéral le plus gros client en traduction au Canada, et de loin. Malheureusement, la transformation du BT en organisme de service spécial (OSS) a entraîné la décentralisation des pouvoirs contractuels en traduction à tous les ministères et organismes fédéraux. Cette décentralisation a eu pour conséquence une fragmentation de l'industrie canadienne de la traduction qui met en péril son existence même. Le BT tente bien de contrecarrer cette fragmentation, mais il se fait couper l'herbe sous le pied par les pratiques contractuelles des ministères et organismes fédéraux. Contrairement à ce qu'a affirmé la ministre, ces ministères et organismes lui confient bien moins de 80 % de leur demande de traduction, comme en font foi les rapports qu'ils ont soumis en réponse à la question parlementaire no Q-53 posée par un membre du Comité permanent. Dans ce contexte, il y a tout lieu de mettre en doute l'affirmation selon laquelle « l'orientation de l'organisation [BT] lui permettra de gérer les coûts pour le gouvernement ». Il est grand temps que cessent ces pratiques anarchiques et contre-productives et que le pouvoir d'achat fédéral en traduction soit de nouveau confié à l'organisme expert dont le gouvernement du Canada s'est doté, c'est-à-dire le BT. Pour ce qui est du renforcement du partenariat avec le secteur privé, la refonte du processus d'approvisionnement du BT a permis l'invasion de nos marchés par des multinationales

étrangères et a engendré une prolifération de cabinets et de travailleurs autonomes, dont certains peu compétents, qui se concurrencent mutuellement sur des demandes de soumissions concernant des mandats de petite et de moyenne ampleurs. La politique d'approvisionnement et les pratiques des acheteurs de services de traduction doivent se fonder sur la conformité à une certification. Par exemple, la norme CAN/CGSB - 131.10- 2008 devrait aider à résoudre la question.

Alors que les acteurs de l'industrie se livrent une guerre de prix sans merci, le BT invite souvent plus de 20 fournisseurs, voire parfois plus de 100, à répondre à une même demande de soumissions, les contraignant à proposer des tarifs dérisoires qui mettent à mal bon nombre de cabinets canadiens bien établis. Une telle approche laisse entrevoir de sombres perspectives pour la nouvelle génération de traducteurs canadiens. En outre, le BT interdit une tarification au mot excédant deux décimales. Par exemple, un fournisseur ne peut proposer un tarif de 0,305 \$ le mot. Il doit s'en tenir à 0,30 \$ ou à 0,31 \$, et il lui devient dès lors presque impossible de se différencier des autres fournisseurs. Résultat : des concurrents finissent souvent ex æquo. Dans ce scénario, si les indices de qualité respectifs sont égaux, le BT procède à un tirage au sort pour déterminer le gagnant, une méthode qui n'a pas sa place dans la fonction publique. Pour toutes les offres à commandes, le fardeau du risque repose entièrement sur les fournisseurs, car le BT ne garantit que 3 % du volume indiqué au contrat. Aussi, le BT se garde souvent plus de temps pour son contrôle interne et coûteux de la qualité qu'il en accorde pour la traduction à ses fournisseurs, une approche dénuée de sens et contraire aux meilleures pratiques de l'industrie. Finalement, aucun processus d'arbitrage impartial n'est en place en cas de différend sur des questions de qualité.

L'ACGL déplore également l'absence de langagiers du BT aux forums organisés pour l'industrie par le BT. Ce dernier, à qui il incombe de protéger l'industrie, se doit d'avoir de ses traducteurs professionnels autour de la table afin que les enjeux soient bien compris de tous les participants et que les mesures prises conviennent tant au secteur privé qu'au secteur public. Il est également surprenant que la haute direction du BT ne compte aucun langagier professionnel.

Au chapitre de la relève, force est de constater qu'aucune action n'est mise de l'avant, contrairement aux recommandations formulées au rapport du Comité permanent aux langues officielles qui préconisaient des mesures claires et concrètes pour appuyer l'arrivée sur le marché des prochaines cohortes de traducteurs. Le BT, qui a encadré 3000 d'étudiants pendant plusieurs années au titre de stages de formation, est maintenant un grand absent. Les 19 stagiaires en traduction accueillis en 2016 constituent un chiffre totalement dérisoire par rapport au nombre d'étudiants inscrits dans les écoles de traduction canadiennes. Les universités décernent chaque année des diplômes à des centaines de nouveaux traducteurs et ne peuvent compter que sur les cabinets de traduction et les entreprises privées pour accueillir des stagiaires et des étudiants des programmes coopératifs. Ces mêmes entités, déjà aux prises avec une concurrence féroce et une spirale des prix descendante, ne peuvent absorber l'ensemble de la demande étudiante. La pratique en milieu de travail, dans un environnement hautement technologique et dans des domaines de spécialisation de plus en plus pointus, est absolument indispensable. Le BT doit jouer un rôle prééminent dans l'encadrement des traducteurs en devenir et mettre en place, conjointement avec les universités, une structure d'accueil permanente de stagiaires.

En résumé, avec le statu quo, le BT continue d'être relégué au rang de simple service administratif alors que sa portée doit être beaucoup plus vaste et englober des enjeux d'ordre stratégique, économique et culturel. Au-delà de son rôle bien concret sur le plan économique, cet organisme exerce une fonction cruciale dans le maintien du tissu social canadien. Il n'est pas exagéré de dire

que, sans traduction, le pays n'existerait tout simplement pas sous la forme que nous lui connaissons aujourd'hui. En effet, selon les données de Statistique Canada de 2011, 82,5 % des Canadiens se déclarent unilingues. Comment ces millions de Canadiens peuvent-ils interagir avec leurs concitoyens de tout le pays sans l'intervention de traducteurs professionnels? Cela est tout bonnement impossible. C'est donc dire qu'en cantonnant le BT dans un rôle de second ordre, le gouvernement nuit aussi à la cohésion sociale découlant d'une compréhension des différentes réalités culturelles du pays. Finalement, la traduction professionnelle est un vecteur de croissance pour toutes les entreprises canadiennes qui exportent ou importent des produits et services. En privilégiant le statu quo, le gouvernement nuit donc aux différents acteurs économiques canadiens, dont au premier chef, l'industrie de la traduction.

ENJEUX DE L'INDUSTRIE LANGAGIÈRE

Traits distinctifs des services langagiers canadiens

- Les services langagiers canadiens évoluent dans une industrie concurrentielle et novatrice.
- Ils disposent d'infrastructures sécurisées répondant aux normes les plus élevées.
- Ils bénéficient d'une expertise reconnue et acquise de longue date.
- Ils comptent sur des ressources humaines hautement qualifiées formées par les plus grandes universités canadiennes.
- Ils emploient de nombreux traducteurs professionnels qui portent le titre de traducteur agréé, titre octroyé par les ordres professionnels ou associations canadiennes.
- Ils sont les mieux outillés pour répondre aux besoins linguistiques des Canadiens et des clients et prospects internationaux.

Enjeux

1. La traduction est une activité à haute densité intellectuelle, une expertise qui ne peut être considérée comme un bien ou un service ordinaire.
2. L'éparpillement de la demande fédérale a morcelé l'industrie, composée d'un grand nombre de microentrepreneurs, de cabinets canadiens de petite et moyenne envergure, auxquels s'ajoutent des cabinets étrangers multinationaux qui ont fondé des filiales au Canada.
3. Le secteur public demeure en orbite des fournisseurs de services linguistiques dont beaucoup vivent des contrats attribués par le BT. Son système d'approvisionnement fondé sur le plus bas soumissionnaire entretient une spirale descendante des prix aggravée par la concurrence étrangère.
4. La croissance économique sectorielle de la traduction repose sur le contenu textuel que génèrent les entités utilisatrices dont le volume varie selon leur application des lois linguistiques et la vigueur de leurs échanges commerciaux. La traduction garantit, par exemple, les droits des citoyens (accès à la jurisprudence dans les deux langues officielles) et les droits des épargnants (accès aux prospectus dans les deux langues officielles). La traduction est finalement un vecteur de croissance économique qui soutient les entreprises nationales et les exportateurs, et qui englobe tout autant des enjeux stratégiques que culturels.

RECOMMANDATIONS

L'ACGL recommande la mise en place d'une stratégie en quatre volets.

1. Reconnaissance

Reconnaissance officielle par le Premier ministre du Canada de l'importance culturelle (identitaire) et économique (stratégique) de l'industrie langagière pour le Canada (et le Québec). Le mandat actuel du gouvernement verra célébrés le 150^e anniversaire de la Confédération (2017) et le 50^e anniversaire de la Loi sur les langues officielles (2019).

2. Repositionnement du BT

- Le BT, plus grand acheteur et plus grand fournisseur de services langagiers, doit centraliser les mandats de traduction, de terminologie et d'interprétation de l'ensemble de la fonction publique. L'exécution de ces mandats doit être confiée en priorité à des Canadiens et des Canadiennes.
- Les conditions de travail des traducteurs de la fonction publique et celles des fournisseurs doivent être revues et améliorées (élimination de la pondération et des contrats léonins, révision des critères de sélection des fournisseurs).
- L'usage généralisé de l'outil de compréhension linguistique doit être balisé strictement.
- Le modèle d'exploitation du BT doit être révisé : il déstructure l'industrie langagière car il l'expose indûment à la concurrence étrangère et fragilise le tissu social canadien.
- La traduction, activité à forte densité intellectuelle avec un important volet identitaire et culturel, n'est pas une simple marchandise. La responsabilité du BT doit donc être transférée à une autre autorité que Services publics et Approvisionnement.

3. Réinvestissement et appui à l'industrie

Avec un chiffre d'affaires de 5 milliards de dollars au Canada (2,5 milliards de dollars au Québec), le Canada accapare 10 % du marché mondial de la traduction (le Québec, 5 %). Le Canada doit réinvestir massivement dans les langues officielles et dans l'industrie langagière et apporter un soutien financier. Dans le contexte de mondialisation et de l'économie du savoir, l'industrie langagière touche toutes les autres industries.

4. Relève et programme de soutien

Une structure permanente d'accueil de stagiaires des écoles de traduction canadiennes doit être remise en place. Le BT doit pleinement jouer son rôle de centre d'expertise linguistique au pays en reprenant l'encadrement des traducteurs en devenir, pôle stratégique pour la préservation de l'identité, la qualité des communications, la cohésion sociale et la croissance économique du Canada.

CONCLUSION

Le présent mémoire ne soulève que quelques-uns des problèmes qu'occasionnerait le maintien du statu quo. La mobilisation de nombreux acteurs du secteur langagier au cours des derniers mois, et qui se poursuit, démontre l'urgence d'agir et de renforcer nos valeurs.

L'ACGL recommande ici des solutions concrètes, claires et durables, pour cette industrie d'intérêt national.

L'ACGL adresse ses sincères remerciements au Comité sénatorial des langues officielles pour la haute considération portée aux recommandations énoncées au présent mémoire.



ASSOCIATION DES CONSEILS
EN GESTION LINGUISTIQUE

Comité de valorisation des services langagiers canadiens

M E M B R E S

Dominique Bohbot, économiste, traductrice agréée (OTTIAQ), rédactrice agréée (SQRP)
Présidente, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Membre d'honneur, Association des conseils en gestion linguistique
Responsable de formation professionnelle, Département de linguistique et de traduction, Université de Montréal

Claudette Monty
Vice-présidente, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Membre d'honneur, Association des conseils en gestion linguistique
Vice-présidente exécutive et associée principale, Versacom

Ann Rutledge, traductrice agréée (OTTIAQ)
Membre, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Présidente, Groupe Mégalexis « Mégalexis Communications, Inc. et Les Traductions Tessier S.C.C. »

Benoît Duchesneau, traducteur agréé (OTTIAQ)
Membre, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Vice-président, Communications, Association des conseils en gestion linguistique

François Abraham, traducteur agréé (OTTIAQ)
Membre, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Président, Comleon
Ancien président, Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (2009-2012)

François Chartrand, traducteur agréé (OTTIAQ)
Membre, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Président, Association des conseils en gestion linguistique
Président et directeur général, Versacom/Idem

Stéphane Gervais, traducteur agréé (OTTIAQ)
Membre, Comité de valorisation des services langagiers canadiens
Directeur général, Adéquat Services linguistiques